



La Temporaire Sun Life

POUR PROTÉGER VOS ANNÉES DE RETRAITE

Voici Roger et Michèle

Roger, âgé de 49 ans, et Michèle, âgée de 47 ans, ont quatre enfants d'âge adulte qui ont une situation stable. Tous deux sont en bonne voie de réaliser leurs objectifs de retraite, financièrement parlant; mais ils tiennent aussi à faire construire la maison de leurs rêves pour la retraite.

Bon nombre d'entre nous ont des plans financiers bien établis pour mettre de l'argent de côté en prévision de la retraite ou rêvent de faire construire une maison secondaire pour la retraite. Beaucoup n'auront plus de dette à cette étape de leur vie, mais il leur faudra se rendre pour acheter la maison de vacances de leurs rêves. Ce peut être une source supplémentaire de soucis, car un décès prématuré pourrait alors avoir de fâcheuses répercussions sur la retraite.

Roger et Michèle sont prêts à faire construire leur maison de rêve pour la retraite, sur le terrain au bord du lac qu'ils ont acheté il y a vingt ans. La valeur de leur résidence principale leur permet de bénéficier d'une ligne de crédit de 500 000 \$ pour couvrir les frais de construction. Ils n'ont pas réfléchi aux conséquences que risque d'avoir cette dette sur leur épargne-retraite si l'un d'eux devait décéder prématurément.

Le défi

Comment Roger et Michèle s'y prendront-ils pour que leurs plans de retraite demeurent intacts, advenant la disparition de l'un d'eux?

Effectivement, contracter une dette supplémentaire de 500 000 \$, sans protection adéquate, pourrait avoir de graves répercussions sur l'épargne-retraite de Roger et de Michèle. Leur conseiller a bien veillé à ce que leur assurance permanente suffise à leurs dernières dépenses et à la préservation de leur patrimoine; cependant, ils s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir une nouvelle dette de 500 000 \$ sur leur plan successoral.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière 
Sun Life

La solution

Une assurance, à un prix abordable, qui leur permettra de profiter de leurs années de préretraite et couvrira les risques à court terme, notamment en cas d'invalidité.

Le conseiller de Roger et de Michèle leur recommande un contrat de Temporaire Sun Life 10 ans sur deux têtes, payable au premier décès, assorti d'une garantie Exonération en cas d'invalidité, de façon à ce qu'ils conservent leur assurance si l'un d'eux devenait invalide.

Contrairement à la couverture pour la préservation du patrimoine, cette garantie permet de rembourser la dette, lors du premier décès. C'est la raison pour laquelle le conseiller a recommandé un contrat de Temporaire Sun Life sur deux têtes, payable au premier décès. Comme Roger et Michèle prévoient acquitter rapidement leur ligne de crédit sur la valeur de leur maison, le terme de dix ans répond parfaitement à leurs besoins. Ils obtiennent donc la protection dont ils ont besoin et bénéficient en même temps des avantages suivants :

- une garantie de survivant automatique prévoyant le versement d'un capital-décès supplémentaire égal au montant du capital-décès de l'assurance sur deux têtes, lorsque le décès de la personne assurée survivante survient dans les 31 jours suivant le décès de la première personne assurée ou si l'une et l'autre décèdent simultanément
- l'option de transformer leur contrat d'assurance, sans preuves, si leurs besoins changent à l'avenir
- la tranquillité d'esprit, sachant que c'est une société canadienne solide, la Financière Sun Life, qui leur fournit l'assurance-vie.

Le résultat

Il leur suffit donc de payer 145,37 \$ par mois pour protéger leurs rêves de retraite.*

Roger et Michèle ont aussi décidé d'ajouter une exonération en cas d'invalidité totale à leur contrat de Temporaire Sun Life sur deux têtes, payable au premier décès, de façon à ce que le règlement des primes se poursuive et que leur assurance demeure intacte si l'un d'eux devenait invalide.

Temporaire Sun Life 10 ans sur deux têtes, payable au premier décès

Montant d'assurance	Prime mensuelle	Exonération pour Roger et Michèle	Total
500 000 \$	104,85 \$	40,52 \$	145,37 \$

* Le montant des primes est basé sur les tarifs de la catégorie 3 pour non fumeur

Si vos besoins sont similaires à ceux de Roger et de Michèle, la Temporaire Sun Life sur deux têtes, payable au premier décès, est alors, pour vous aussi, une solution pour la protection de votre avenir. Avec la Temporaire Sun Life, vous avez le choix entre des termes de 10 et 20 ans, conçus pour répondre à vos besoins particuliers en matière de protection.

Téléphonez dès aujourd'hui à votre conseiller pour voir ensemble comment l'assurance temporaire peut vous aider à protéger votre famille.

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2013.

820-3583-06-13

Financière

Sun Life